

Décision

Générale

colonial

Décision n° 923 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juillet 1963

Numéro JO

n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro

31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

La liste des médecins officiellement agréés comme experts pour exercer leur art dans le cadre et les conditions fixées par l'article 38 et de la délibération n° 38 de l'Assemblée Territoriale en date du 23 mai 1959, est fixée comme suit : — Docteur Husson : Hôpital Peltier ; — Docteur Doiteau : Hôpital Peltier ; — Docteur Cornée : Hôpital Peltier ; — Docteur Pages : Dispensaire Farah.